

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux : 15 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Le conseil municipal désigne Marc Sintes secrétaire de séance.

## **1) Réaménagement de la route du Môle - PVR**

Une présentation des travaux est faite par le cabinet UGUET. Le coût des travaux (trottoir, réseaux d'eaux pluviales, eau et eaux usées, éclairage public) qui doivent être réalisés par la commune est estimé à 269 956.80 € TTC.

Une participation pour voirie et réseaux a été instaurée en 2011. Cette participation a été réévaluée en 2020 à 18.36 € par m<sup>2</sup> (adaptation selon inflation, barème INSEE).

## **2) Vote des tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022**

Il est présenté au conseil municipal 4 propositions de tarifs suite à la réunion du comité consultatif.

Les objectifs poursuivis par le comité consultatif enfance lors de cette révision tarifaire était les suivants :

- Conserver des tarifs abordables pour les familles tout en appliquant une tarification juste ;
- Ne pas rendre la mairie déficitaire sur le coût des repas afin de conserver du financement pour améliorer l'encadrement sur le temps méridien ;
- Essayer de conserver des écarts à peu près identiques entre les différentes strates.

Le choix du comité consultatif s'est porté sur les tarifs suivants :

|                               | Tarif 2021-2022 |
|-------------------------------|-----------------|
| Quotient > 2600 €             | 5.30 €          |
| Quotient entre 1601 et 2600 € | 4.50 €          |
| Quotient entre 1001 et 1600 € | 3.60 €          |
| Quotient > 1000 €             | 2.80 €          |

Le conseil municipal, après avoir délibéré (11 pour, 3 contre (Gabriel Mossuz, Marc Sintes et Pelagia Casassus), 1 abstention (David Morel), accepte les tarifs proposés ci-dessus.

Gabriel Mossuz a voté contre car la progression linéaire n'est pas respectée pour les quotients.

## **3) Attribution de l'alpage du Môle**

Mme le Maire fait un rappel au conseil municipal de l'historique du dossier à savoir :

- Le 28 avril, nous avons reçu une candidature spontanée de la part d'Arnaud Layat pour prendre la relève de Michel Chatel Laley après son départ à la retraite.
- Le 29 avril, nous avons reçu de Michel Chatel Laley sa décision de ne plus exploiter l'alpage, décision à effet immédiat.
- Lors du conseil du 4 mai, nous avons donc présenté à l'ensemble du conseil les deux courriers afin de déterminer ensemble de la démarche à adopter. Il a alors été décidé de faire un courrier à l'ensemble des éleveurs de Saint Jean afin de déterminer qui pourrait être intéressé ; puis de procéder à un vote avant le conseil du mois de juin, le but étant de gagner du temps afin de permettre à ceux ayant postulé de s'organiser avant l'été.

- Une décision d'attribution à Arnaud Layat a été prise, car son profil était celui qui correspondait le mieux à la convention en notre possession. Cependant, certains membres du conseil ont manifesté le souhait d'une éventuelle révision de la convention afin de s'assurer que la décision prise est la meilleure.

Le conseil municipal, après avoir débattu et après avoir délibéré (Arnaud Layat quitte la salle et ne prend donc pas part au vote), décide à l'unanimité d'attribuer l'alpage à Arnaud Layat pour une saison à savoir du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021.

Il décide également de mandater un groupe de travail pour étudier la possibilité et les conditions relatives de faire pâturer d'autres animaux que des génisses. Ce groupe aura pour mission de se rapprocher de la Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie (SEA) afin de collecter les informations à présenter au Conseil Municipal lui permettant, dès cet automne, de lancer un nouvel appel d'offre auprès des agriculteurs de notre commune.

#### **4) Application de la clause de revente d'une maison acquise en PLSA**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé, à l'unanimité lors du conseil municipal du 13 avril, que l'effort consenti par la commune lors de la mise à disposition du terrain lui soit rétrocédé lors de la vente de la maison, comme la loi l'y autorise.

Un courrier a été adressé dans ce sens au propriétaire. Un recours gracieux, reçu le 10 mai 2021, a été adressé à la commune le 3 mai 2021 en recommandé avec accusé de réception.

Le conseil municipal, après avoir débattu, maintient à l'unanimité sa décision du 13 avril 2021.

#### **5) Comptes rendus du réunions de commissions**

Commission bâtiment : une expertise de la propriété de M. AMOUDRUZ a été réalisée par l'agence immobilière ORPI. Nous sommes dans l'attente de Maître MORET pour l'évaluation des biens de M. AMOUDRUZ.

Concernant l'auvent à l'école maternelle, une structure métallique coûterait trop chère. Une demande a été faite au cabinet d'architecte, Atelier des Lieux, pour un projet d'agrandissement du préau en verre.

Vie associative : une rencontre avec les associations a eu lieu le 29 mai avec 13 associations de la commune. Il a été décidé d'organiser un forum des associations le samedi 5 septembre. Il a également été demandé la mise en place d'un panneau d'affichage spécifique pour les associations.

Communication : le site internet sera publié dans la semaine 24. Les articles pour le prochain bulletin municipal sont pratiquement finis.

Aménagement et travaux : les conjoints VERDAN sont d'accord de vendre les terrains en contrebas de l'école au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, terrains ayant l'emplacement n°25 au PLU (aménagement espace et jardins publics ainsi que équipement culturel, associatif et sportif).

Ressources humaines : les entretiens pour le poste d'agent technique a été réalisé le 5 juin. Il y a 3 profils différents.

Urbanisme : afin de résoudre les constructions sans autorisation, il est demandé au RGD s'il est possible d'avoir une carte figée à juillet 2020.

#### **6) Divers**

Le conseil municipal accepte que les réunions de la chasse se fassent dans le hangar communal.